

# Mairie de Bayonvillers

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 7 MARS 2025

L'année deux mille vingt-cinq, le vendredi 7 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de M. Xavier PALPIED, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : M. Fabrice BÉCU, Mme Marie-Thérèse CZUJOWSKI, M. Sylvain DERAÈVE, M. Nicolas DILLIES, Mme Jeanine MARMIGNON, M. Xavier PALPIED et M. Florent TERRIER.

Excusées : Mme Amélie DUMONTIER, M. Claude FOUCART (pouvoir à M. F. BECU), Mme Céline SZYMUSIAK (pouvoir à M. S. DERAÈVE) et Mme Marie ROUSSELLE

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance. Après lecture par Nicolas DILLIES du procès-verbal de la séance du mardi 18 février, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur PALPIED suggère l'ajout de 2 points à l'ordre du jour : Animations Pâques et Noël 2025, Mise à disposition de bois aux habitants. Le conseil accepte cette demande.

#### 1. Animations Pâques et Noël 2025

Monsieur PALPIED propose aux élus de définir les modalités d'organisation des animations conduites par la Commune et plus particulièrement pour Pâques et Noël 2025.

Il indique qu'il convient de fixer les grandes lignes rapidement. Il faut préciser que pour le spectacle de Noël, les réservations doivent se faire très rapidement.

- ✓ Pâques - lundi 21 avril 2025 : le conseil décide de partir sur les mêmes bases qu'en 2024. Rendez-vous est fixé à 10 heures au jardin de l'estaminet. Une information sera adressée aux habitants qui devront répondre avant le 8 avril.
- ✓ Noël 2025 : le conseil propose de fixer la date au samedi 20 décembre à 14 h 30. Il est proposé comme sur 2024 que le secrétariat fasse une étude sur les spectacles. Elle sera envoyée aux élus par mail pour avis. Il conviendra que les conseillers répondent rapidement afin de s'assurer des disponibilités pour la représentation.

#### 2. Mise à disposition de bois aux habitants

Comme évoque lors du dernier conseil et suite à un sinistre provoqué par la chute de branches, M. PALPIED explique qu'une entreprise a dû intervenir pour l'abattage d'un arbre.

L'entreprise KESER a fait le nécessaire pour réaliser cette opération en toute sécurité. M. le Maire explique que le bois a été en partie coupé en gros diamètre et une autre partie en billes de taille d'environ 80 cm à 1 mètre de diamètre.

Il est proposé de mettre à disposition le bois aux habitants. Il convient donc de définir les conditions de distribution.

Les élus s'accordent à dire qu'il est difficile de fixer les critères sans avoir en amont une visibilité sur les besoins des habitants. Monsieur PALPIED précise que pour pouvoir en récupérer le bois, les personnes intéressées devront le recouper à une taille plus adaptée.

Le conseil décide donc dans un premier temps de faire un sondage à la population. Les habitants auront jusqu'au 28 mars pour répondre à l'enquête qui sera distribué très prochainement.

Dans un second temps et après retour en mairie, le conseil pourra alors définir les critères de mise à disposition du bois.

### 3. Urbanisme – Modification du périmètre du PLUi pour Bayonvillers

Monsieur PALPIED fait un retour sur le contexte :

Lors du Conseil municipal du 30 mai 2024, les élus de Bayonvillers ont pu délibérer concernant le débat sur le projet PADD du PLUi de Terre de Picardie. A l'issue, des échanges, le conseil municipal a émis un ensemble de remarques qui ont été transmises à la Communauté de communes en date du 3 décembre 2024.

L'intercommunalité a porté réponse sur les points soulevés et une partie des remarques ont été prises en considération dans la définition du zonage de Bayonvillers. M. PALPIED expose que lors du dernier conseil communautaire en date du 27 février dernier, les élus communautaires ont arrêté par voie de délibération le projet de PLUi.

Une présentation du plan de zonage avec les remarques des élus de Bayonvillers est exposée pour rappel. Dans un second temps, M. PALPIED affiche le plan de zonage réactualisé et délibéré lors du dernier conseil communautaire.

Monsieur PALPIED dit que plusieurs collectivités semblent insatisfaites du plan de zonage de leur Commune. Cependant, lors du conseil communautaire peu de voix s'exprime. Préalablement au passage au vote lors du conseil communautaire, M. PALPIED a pris la parole pour sensibiliser le président et les élus sur le fait qu'il était important pour le vote du jour que les Communes ne sentent pas de pression et puissent pouvoir voter en toute sérénité sur de tel sujet.

Avant de rentrer dans le débat sur la délibération du jour, M. PALPIED tient à rappeler l'articulation réglementaire pour la mise en œuvre d'un plan local d'urbanisme. Il explique qu'à l'issue du vote en conseil communautaire, nous entrons dans une phase dite de consultations des PPA (personnes publiques associées). Les Collectivités ont ainsi 3 mois pour se prononcer. Passé ce délai, une enquête publique sera alors mise en œuvre. Une fois, analyse et retour du commissaire enquêteur, le PLUi prendra alors effet par décision des services de la préfecture. Le Maire rappelle que les références du PLUi sont en adéquation avec le SCOTT.

Monsieur le Maire attire l'attention des élus sur la phase en cours de consultation des PPA : si une seule collectivité émet un avis défavorable, il sera nécessaire de reconduire les débats reportant ainsi la prise d'effet du PLUi. Il est fait mention que l'intercommunalité envisage une prise d'effet avant les prochaines élections qui doivent s'organiser en 2026.

M. BECQUET, Bayonvillois intervient brièvement. M. PALPIED lui demande pour le moment de ne pas prendre la parole. Il rappelle le principe réglementaire concernant les interventions lors d'un conseil municipal et précise que le sujet est particulièrement complexe tout en sachant qu'il est personnellement concerné sur le sujet du jour. Il souhaite que les élus puissent voter en toute transparence sans être influencé. Il explique qu'il donnera bien évidemment la parole à M. BECQUET en fin de séance.

L'objet du jour étant de prendre une délibération sollicitant la modification du périmètre du PLUi pour Bayonvillers. Cette délibération est possible et doit être motivée. La demande fera l'objet d'une instruction auprès des services compétents avec un dossier de présentation argumentée et présenté en commission spéciale.

M. PALPIED propose de prendre une délibération pour la modification du périmètre du PLUi de Bayonvillers en tenant compte des sollicitations des propriétaires de Bayonvillers. Il convient de dire qu'il ne s'agit pas de favoriser des personnes plus que d'autre. Il propose de motivée la demande sur plusieurs axes (démographie, population, situation géographique, attractivité du village etc..)

Les élus font le point entre le plan faisant état des remarques du conseil municipal de Bayonvillers et celui proposé par la Cdc lors du vote du PADD. M. PALPIED précise que l'intercommunalité incite aujourd'hui les Communes à surtaxer les propriétaires de friches.

Le Maire explique que si le conseil accepte cette demande de modification aujourd'hui, il convient ensuite de définir les points d'extension : soit en reprenant l'ensemble des sollicitations et remarques évoquées lors du conseil municipal du 3 décembre, soit d'en reprendre une partie. Deux terrains en particulier sont évoqués.

Les débats sont ouverts :

M. DERAÈVE s'interroge sur les limites d'une façon générale dans la mesure où il serait accepté quelques choses qui a été non autorisé. Il exprime son inquiétude notamment sur une des parcelles concernées qui est actuellement exploitée par un agriculteur. Quels impacts pour celui-ci ?

M. PALPIED dit avoir consulté l'exploitant, M. DILLIES Nicolas, conseiller à Bayonvillers et présent ce jour. Le Maire a conscience de la sensibilité du sujet d'aujourd'hui et des interrogations qu'il soulève.

M. DILLIES donne les éléments de surfaces sur cette parcelle. Il ajoute qu'au regard de sa situation, il ne souhaite pas prendre part aux débats. M. PALPIED ajoute que lors de leurs échanges précédant, M. DILLIES a évoqué avoir bien conscience qu'il ne peut empêcher un propriétaire de vendre ou de cesser la location de cette parcelle.

M. DERAÈVE souhaite savoir si d'autres communes vont prendre cette délibération ? M. PALPIED explique ne pas en avoir connaissance à aujourd'hui.

M. TERRIER demande si la délibération du jour concernera uniquement les parcelles de la Commune ? M. PALPIED précise que nous pouvons ajouter les propriétaires qui ont fait une demande d'urbanisme et d'ailleurs soulevé préalablement dans le plan avec les remarques de la Commune.

Mme CZUJOWSKI entend la position des agriculteurs et préconise une délibération motivée pour l'ensemble.

M. PALPIED souhaite que le dossier soit fait en toute transparence et permette aux élus aujourd'hui de prendre une délibération le plus objectivement possible. Il fait référence à la charte des élus locaux.

Au regard des débats, M. PALPIED propose un vote à bulletin secret en 2 temps :

- Le conseil est-il favorable à la prise d'une délibération pour modifier le périmètre du PLUi de Bayonvillers ?
- En cas de réponse favorable, le conseil souhaite-t-il ajouter les deux terrains évoqués préalablement au dossier et donc soumettre une demande d'extension pour un ensemble.

Après débats, le Conseil municipal sur les deux interrogations :

- Est-il favorable à la prise d'une délibération pour modifier le périmètre du PLUi de Bayonvillers ? (7 présents – 2 pouvoirs soit 9 votants)
  - à la majorité (6 votes « pour » et 3 « abstentions ») sont favorable à la prise d'une délibération pour modifier le périmètre du PLUi de Bayonvillers,
- Le conseil souhaite-il ajouter deux terrains au dossier de demande d'extension ? (7 présents – 2 pouvoirs soit 9 votants)
  - à la majorité (6 votes « pour », 1 vote « non », 1 vote « blanc » et 1 « abstentions ») sont favorable à l'ajout des deux terrains au dossier de demande d'extension.

#### 4. Questions diverses

- ✓ Travaux réhabilitation de la mairie : Monsieur PALPIED fait un point sur le projet. Nous sommes en attente des éléments du bureau de contrôle.
- ✓ Projet éolien – moulin blanc : M. PALPIED explique que la société Boralex nous a invité à passer un moment de convivialité consécutivement à la fin de chantier. Il sera notamment possible de visiter le site. Cette invitation est ouverte pour 2 élus. Les élus suggèrent de voir si Boralex pourrait étendre cette invitation aux habitants.
- ✓ Horloge église : M. le Maire annonce qu'il a sollicité une entreprise pour une réparation au niveau de l'horloge de l'église qui présente actuellement un dysfonctionnement.

Plus de questions n'étant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire tient à remercier les participants et lève la séance à 21h52

M. le Maire donne la parole à M. Michel Becquet présent à la réunion du jour.

Celui-ci exprime son mécontentement concernant l'intercommunalité. Il déplore l'attitude de l'intercommunalité concernant le dossier du PLU qui qu'il juge lamentable. Malgré toutes les réunions sur ce sujet, il fait le constat amer de l'absence d'écoute des préoccupations des habitants et des remarques des élus locaux.

Xavier PALPIED

Le Maire



N. DILLIES

Le secrétaire

